Les artistes au travail avec de nouvelles contraintes
Des compagnies ont repris le chemin des studios tout en se conformant aux consignes sanitaires. PAGE 6

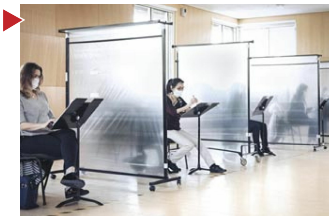
KLARA BECK

Le SNSP appelle à un rééquilibrage des contrats
Le syndicat des scènes publiques réagit à la mise en cause par les producteurs sur les annulations. PAGE 7

Paris : appel à projets et aide financière
Le Conseil de Paris a voté une enveloppe de 11,5 M€ pour les structures culturelles et l'organisation d'un événement en août. PAGE 9

Spectacle privé : « Pas de reprise sur un claquement de doigt » PAGE 5

BIMENSUELLE
N°473
29 mai 2020

La lettre du spectacle
L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

« Réfléchir ensemble à l'avenir du modèle construit depuis Malraux »

Dans un entretien à *La Lettre du Spectacle*, le ministre de la Culture défend les « mesures massives » prises jusqu'ici pour soutenir le secteur, sans promettre de grand plan de relance.

Quelle est la méthode et quel est le calendrier de la reprise d'activité ?
S'agissant d'abord du calendrier, les lieux de culture peuvent être partiellement réinvestis par les personnels depuis le 11 mai, notamment en ce qui concerne les fonctions administratives des établissements, mais aussi dans certains cas pour des répétitions, dans le strict respect des règles sanitaires. Fin mai, nous saurons si nous pouvons aller plus loin, si l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes est levée. À partir de là, nous pourrons voir quand et comment permettre aux artistes de se retrouver devant leur public. Le rapport du professeur Bricaire concernant spécifiquement la réouverture des lieux culturels est une contribution parmi d'autres, qui a le mérite de poser les bases d'une recommandation exigeante pour envisager les conditions d'une reprise. Nous travaillons aussi avec la médecine du travail au plus près des entreprises de spectacle. Des guides de recommandations ont été élaborés avec les professionnels et pourront être déclinés plus spécifiquement pour chaque situation de travail dans les différentes disciplines du spectacle.

LUDOVIC MARIN-AFP

« Une multitude de situations et de contextes qui rendent difficiles la généralisation des mesures »

Si les théâtres et scènes musicales doivent rouvrir avec des jauges réduites, elles vont avoir des pertes. Comment sera accompagnée la reprise ?
Il est certain, malheureusement, que les lieux de diffusion ne retrouveront pas immédiatement leur niveau de fréquentation d'avant la crise. La programmation devra être adaptée en conséquence et les formats des spectacles peut-être aussi. Les jauges seront probablement réduites et les conditions d'accueil du public devront être revues. Il existe néanmoins une multitude de situations et de contextes qui rendent difficiles la généralisation des mesures. Les réponses ne seront pas les mêmes, selon qu'il s'agit de lieux ouverts ou clos, de petits plateaux ou de grandes scènes, un concert impliquant un orchestre ou un soliste, les dispositifs à mettre en place seront différents pour garantir la même protection de la santé pour les artistes et tous les personnels. Ce sera difficile, mais j'ai une entière confiance dans la capacité des structures et du personnel de tous ces lieux, des artistes, des techniciens, des médiateurs, pour permettre aux programmations culturelles d'avoir lieu dans les meilleures conditions sanitaires et artistiques possibles.

Le président de la République souhaite une multiplication d'initiatives adaptées aux conditions sanitaires, dans l'été. Qu'attendez-vous des structures et équipes soutenues par le ministère de la Culture ?
Cet été, il faudra imaginer d'autres façons d'aller à la rencontre des publics : dans le cadre de rassemblements moins grands, plus intimes, qui permettront aussi, il faut voir le bon côté des choses, des échanges différents, une autre proximité avec le public. Je souhaite que la priorité soit accordée aux jeunes, à ceux notamment qui ne partiront pas en vacances mais aussi à ceux qui ont moins facilement accès à la culture.
Dans le même temps, il faudra réfléchir ensemble à l'avenir du modèle que nous avons construit depuis Malraux : il faut

en conserver l'esprit, l'incroyable diversité. Mais des évolutions sont aussi nécessaires. Je l'ai dit : on ne sortira pas de cette crise comme on y est rentré. J'engagerai prochainement un grand appel à contributions en direction de toutes les parties prenantes du monde de la culture. Il nous faut réfléchir activement à notre modèle, à ses forces et faiblesses et à des propositions pleines d'audace, d'ambition, d'imagination, tournées vers l'avenir de la culture. Les modalités du recueil de ces propositions seront déterminées dans les prochaines semaines, avec pour ligne d'horizon fin août.

Quel sera le rôle du ministère de la Culture dans la mise en place de « l'été culturel » souhaité par le président ?

Nous souhaitons, en effet, que tous les artistes qui le souhaitent puissent contribuer à des actions de transmission et de création avec les jeunes, notamment ceux qui ne peuvent partir en vacances. Ces initiatives existaient déjà pour certaines, mais nous voulons les amplifier, les intensifier. Avec le ministre de l'Éducation nationale, nous co-présidons le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle qui est un lieu d'échange privilégié pour partager avec les acteurs de l'EAC, notamment les collectivités territoriales, la conduite de nos ambitions pour permettre cette transmission et cet échange entre les artistes, les œuvres et les élèves. Cette initiative sera prolongée à l'été, dans le cadre d'une saison estivale particulière que nous voulons culturelle et « apprenante ». Il s'agit concrètement de renforcer les rencontres entre les jeunes et les artistes et d'inscrire cette relation dans le temps long de l'accompagnement des jeunes. L'art et la culture sont sources d'une forte créativité et à l'origine de projets innovants, que je sais pouvoir être portés par la vitalité et l'ingéniosité des artistes et des jeunes.

Les 50 M€ de refinancement pour le CNM et le fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé sont-ils la réponse au plan de relance réclamé par les organisations syndicales ?

Le secteur de la musique embrasse autant le spectacle vivant et la musique enregistrée, autant l'édition que les auteurs compositeurs interprètes. Il a été touché, dans toute sa diversité, de plein fouet par la crise, dans toute sa diversité. La décision de ce soutien financier de l'État est un engagement fort. Les 50 M€ alloués à la grande maison commune de la musique qu'est le CNM poursuivent deux objectifs : d'une part, réarmer l'établissement public pour mettre en œuvre les missions qui lui ont été confiées et, d'autre part, lui donner des moyens pour élargir son périmètre d'aides et de relance pour la musique. Le CNM, créé au début de l'année, a su démontrer qu'il était plus que jamais nécessaire pour l'ensemble de la filière.

S'agissant enfin du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant (FUSV), il a été mis en place pour soutenir les théâtres et les producteurs privés, ainsi que les compagnies non subventionnées, avec le concours de la Ville de Paris, des fonds propres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) et de l'Adami. Cette aide a été saluée et a permis de neutraliser une partie des effets liés à la fermeture, spécifiquement les charges fixes. En fonction des évolutions de la crise sanitaire et des règles d'ouverture, mais surtout de la reprise des recettes d'activité, le ministère pourra évaluer les besoins et concourir à la prolongation de son soutien aux théâtres et producteurs privés et aux compagnies non subventionnées.

« Il y aura une demande certaine pour assister aux représentations, dès l'ouverture des lieux de diffusion »

Le budget 2021 sera-t-il un « new deal » pour la culture ? Pensez-vous qu'un grand plan de relance, avec doublement des moyens, est nécessaire ?

Il est évident que la crise que nous traversons aura des conséquences financières importantes ces prochains mois et, très probablement, les années qui suivront. Il a fallu agir vite face à l'effondrement de tout un écosystème. La culture n'a pas été en reste : le président de la République l'a clairement affirmé et c'est une ambition soutenue et portée par l'ensemble du gouvernement. Le secteur culturel a pu bénéficier des mesures massives que sont le chômage partiel, le report ou l'exonération de charges, le fonds de solidarité, mais aussi les prêts garantis par l'État, sans oublier toutes les aides sectorielles que nous avons mises en place très rapidement. « L'année blanche » qui sécurise les intermittents jusqu'à août 2021 est également une mesure très importante. J'irais même plus loin car je crois que cette crise nous aura également démontré une autre évidence : le bien-fondé autant que la nécessité d'un service public pour la culture. Les ambitions qui sont aujourd'hui affichées dépassent largement le plan de sauvetage des premières semaines. Vous parlez d'un « new deal » et c'est en ce sens d'un réinvestissement dans la culture par les pouvoirs publics, à l'instar du programme de commande publique annoncé par le président de la République.

L'année « blanche » annoncée pour les intermittents du spectacle doit-elle faire l'objet d'une négociation dans le cadre Unedic ou est-ce un simple avenant aux annexes actuelles ?

La mise en place d'une année blanche pour les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel est extrêmement ambitieuse et je m'en félicite. C'est une annonce forte, audacieuse, rassurante, tout autant qu'un signal envoyé aux créateurs et aux techniciens. Cette mesure requiert des aménagements pour le régime d'assurance chômage, qui seront discutés avec les organisations professionnelles et syndicales et l'Unedic, pour étudier les modalités de sa mise en œuvre.

Pouvez-vous donner des précisions sur le fonds dédié aux festivals : son montant (au moins l'apport de l'État), les conditions d'accès, qui le gère…

L'annulation d'une grande partie des festivals est particulièrement tragique pour la culture, qui vit au rythme de ces manifestations toute l'année mais plus spécifiquement à l'été. Les conséquences artistiques et économiques sont très lourdes. C'est pourquoi, au-delà du maintien des subventions prévues par le ministère de la Culture, nous souhaitons créer un fonds spécifiquement dédié aux festivals auquel les collectivités seront amenées à contribuer. Ce fonds viendra en complément de ce qu'apporte le Centre national de la musique dans le champ musical. Il a vocation à compléter les mesures générales existantes mises en place par le gouvernement et visera également à accompagner, chaque fois que possible, la construction des nouveaux formats de festivals conformes aux restrictions sanitaires en vigueur, dans l'optique de redémarrer progressivement une activité artistique sur tous les territoires. Dès lors, ce fonds sera accessible selon les critères d'aides définis en collaboration avec les collectivités locales.

Continuerez-vous à développer le Pass culture ?

Le dispositif du Pass culture est une aventure passionnante, dont les résultats des premières expérimentations sont encourageants. Ils montrent que l'accès à la culture doit se faire tôt et doit se faire de façon adaptée. Mais les modalités de développement du Pass culture après l'expérimentation, et à l'aune de la crise sanitaire, ne sont pas encore définitivement tranchées. La crise aura révélé, par ailleurs, les conditions inégales dans lesquelles vivent nos concitoyens, en particulier pour les jeunes, les personnes les plus fragiles et les plus précaires, les personnes isolées. Le principe d'égalité sur lequel repose le Pass culture est plus que jamais primordial. La culture ne

peut être déconnectée du lien social qu'elle permet, à bien des égards, d'assurer.

Le ministère a-t-il prévu des campagnes de communication pour redonner le goût d'aller au spectacle ?

La reprise des activités des lieux de diffusion sera, nous le savons, progressive, et surtout, adaptée à l'évolution des mesures sanitaires. Si les interrogations ont avant tout porté sur les modalités d'ouverture au public, il y a également des inquiétudes légitimes sur le remplissage des salles. Je crois qu'il ne faut pas douter, aujourd'hui, de l'appétence de nos concitoyens pour la culture. Il y aura une demande certaine pour assister aux représentations, dès l'ouverture des lieux de diffusion au public. Pour autant, le ministère accompagnera toute initiative, comme des campagnes de communication ou des chartes qui favoriseraient cette reprise, sachant que nos objectifs de démocratisation culturelle et d'accessibilité pour chaque catégorie de la population sont toujours d'actualité.

Une partie des acteurs culturels demande de repenser le système culturel. Est-ce aussi votre avis et que faut-il changer ?

La crise que nous traversons a beaucoup heurté nos certitudes. Beaucoup de choses que l'on tenait pour acquises, peut-être par conservatisme, peut-être par habitude, ont été ébranlées. Nous avons parlé d'un avant et d'un après. Cette crise radicale, fulgurante, s'inscrit en réalité dans une autre crise, plus globale mais qui ne cesse de s'accentuer : la crise environnementale. Dès lors, le monde de demain devra s'adapter à cette contrainte. Je crois profondément que l'art a cette vertu, de transformer sinon le réel, du moins le regard sur le réel. L'art et le monde ont par essence ceci en commun : leur durée et leur permanence.

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

Des annonces de la part du ministre étaient attendues le jeudi 28 mai.

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journalistes :** Tiphaine Le Roy, David Prochasson **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Philippe Verrièle, Mathieu Dochtermann. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing :** Pascal Clergeau. **Comptabilité :** Joëlle Burgot. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 336 euros TTC
Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC
(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.
Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.
Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.

Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro

RÉGLEMENTATION SANITAIRE

Reprise : un mètre de distance ou le masque

Alors que le président de la République vient d'autoriser la réouverture des parcs de loisirs, le ministère de la Culture publie une série de guides de reprise d'activité, « *sans valeur contraignante* », mais qui limitent les possibilités. Ces documents sont appelés à évoluer jusqu'à la fin mai, après concertation avec les organisations professionnelles. Ils vont être précisés discipline par discipline. Pour l'instant, par exemple, les conditions d'organisation d'un spectacle professionnel en plein air ne sont pas claires. Ce type d'événement n'est, en principe pas interdit si la distanciation est respectée, mais le ministère conseille de délimiter les espaces en extérieur pour contrôler l'accès.

Activités artistiques

Après un rappel des principes de prévention, la fiche souligne quelques règles : impossible pour l'employeur de contraindre un salarié à faire un test, toute obligation de relevé de température corporelle à l'entrée pourrait être qualifiée de discriminatoire. Les studios et ateliers doivent être adaptés : à l'intérieur, le nombre de personnes doit être réduit au strict nécessaire. « *Il convient de faire respecter la distance physique d'au moins 1 mètre (d'environ 4m², par personne sans contact) en évitant le croisement ou le regroupement des personnes.* » Le masque doit être porté en cas de « *risque non maîtrisable de rupture accidentelle de cette distanciation* ». La fiche insiste sur les mesures d'informations, de nettoyage et de circulation. Si la distanciation et les gestes barrières ne peuvent être mises en œuvre, il est recommandé de se limiter à l'entraînement régulier.

Salles de spectacle

Le document a été élaboré en collaboration avec le bureau du Conseil national des professions du spectacle. Il s'applique dans l'hypothèse d'une réouverture des salles. La principale contrainte porte sur la distanciation : « *Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation doivent être distants d'au moins 1 mètre. Pour ce faire, il est recommandé qu'un marquage au sol soit mis en place chaque fois que nécessaire.* » Cette hypothèse, si elle se confirme pour la rentrée, reviendrait à réduire la jauge d'une grande partie des salles des deux-tiers, note-t-on au Syndeac. Si les places ne sont pas numérotées, un marquage des fauteuils est indispensable. Il est possible d'utiliser des espaces nus sans fauteuils, et d'y disposer des chaises ou des coussins par terre (lavables à 60°). Pour les spectacles à public debout, la fiche conseille le marquage au sol. « *Le risque étant de voir les spectateurs se regrouper devant la scène. Il peut être pertinent de matérialiser, par un marquage adapté (tracé lumineux etc), ou par une distanciation physique des zones dans la salle* ». La distanciation commence aux abords, par l'organisation des files d'attente à l'extérieur. Une circulation à sens unique doit être mise en place. Les locaux doivent être nettoyés et désinfectés de façon approfondie une fois par jour. Tant que l'urgence sanitaire le prévoit, le responsable de la salle peut exiger que ne puissent accéder au lieu que les personnes munies d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 11 ans.

Éducation artistique et culturelle

Le ministère donne des recommandations pour les activités qui se tiendront dans les murs de la structure artistique. Outre le nettoyage des locaux et du matériel, les gestes barrières et les règles de distanciation physique s'appliquent, « *malgré la difficulté que cela peut représenter pour de jeunes enfants* ». Lorsque le respect de ces règles n'est pas garanti, le port du masque est obligatoire pour les collégiens et lycéens, envisageable pour les élèves d'école élémentaire en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes et déconseillé en maternelle. La fiche insiste sur la gestion des flux dans les sanitaires et les vestiaires et sur l'organisation des espaces de travail. La capacité d'accueil doit ainsi être ajustée pour respecter la distance d'un mètre entre les personnes, soit 4 m² par personne. « *En plaçant les participants le long des murs, une salle de 60 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.* » Les pratiques collectives qui ne permettraient pas de respecter ces règles sont déconseillées.

D. P. ET Y. P.

Puy du Fou : pas de Cinescénie avant fin juillet

L'ouverture du parc d'attraction du Puy du Fou, en Vendée, au 11 juin, a surpris plus d'un organisateur de festival. L'autorisation vaut pour les parcs d'attraction. Les jauges seront réduites. Le spectacle de la Cinéscénie, avec son arène de 13 800 places, n'ouvrira que le 24 juillet, à condition que les règles sanitaires soient revus d'ici là, précise la direction.